Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Demande de transfert « Arrivée »

Les étudiants inscrits dans une faculté de médecine **en France** et souhaitant poursuivre leurs études à la **faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille en DFGSM3** ou **DFASM1** devront fournir pour constituer leur dossier :

- Le formulaire de demande, dûment complété.
- Une copie de la carte nationale d'identité.
- Une lettre de motivation.
- La fiche de transfert départ remise par l'UFR d'origine **avec l'avis du Doyen.**
- Tous les relevés de notes obtenus depuis la PACES/PASS /LAS.

Ce dossier devra être envoyé à l'adresse suivante :

Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales
Service de la scolarité
Bureau 1er et 2ème cycles
27 Bd Jean-Moulin
13385 Marseille cedex 05

Ce transfert sera subordonné à l'avis favorable de la commission chargée d'étudier les dossiers universitaires. L'avis définitif de la commission vous sera communiqué par courrier.

La date butoir de réception des dossiers est fixée
au plus tard au vendredi 24 mai 2024.

Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.

Nota : Depuis la mise en place de la réforme du 2ème cycle, aucun transfert de dossier vers la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille n'est autorisé pour poursuivre ses études en DFASM2 ou DFASM3 (cf. Organisation de l'enseignement et modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances adoptées par le Conseil de Faculté dans sa séance du 08 juillet 2021).

Faculté des sciences médicales et paramédicales
Aix-Marseille Université

Formulaire de demande de transfert « arrivée »

Année universitaire 2024/2025

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / à (ville et département) :

Inscrit(e) actuellement en ☐ DFGSM2 ☐ DFGSM3 ☐ DFASM1

A l'UFR de médecine de :

Adresse postale de l'UFR :

Sollicite un transfert en ☐ DFGSM3 ☐ DFASM1

Vers la faculté des sciences médicales et paramédicales de Marseille, à compter de l'année universitaire 2024/2025.

A , le / / /

Signature de l'étudiant(e) :

Service de la scolarité
Bureau 1er et 2ème cycles